

Relevé des avis du Comité Social Territorial

Consultation électronique du 10 au 17 octobre 2023

Ont participé :

Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion.

Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
 - Madame Béatrice SERRA, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Pulversheim ;
 - Monsieur Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
 - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
 - Madame Nathalie KERN, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune d'Illfurth.
- **F.O. :**
 - Madame Marion PERETTI, Rédacteur ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Raedersheim.

Objet de la consultation :

Point CST	Intitulé	Désignation des pièces communiquées
Point 1	<p>Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire</p> <p>Modification du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : commune de Staffelfelden</p>	Pas de pièce

Point 1 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire

Modification du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : commune de Staffelfelden

Lors de la séance du Comité Social Territorial du 26 septembre 2023, le dossier ci-dessus a recueilli les avis suivants :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la demande concernant la modification des dispositions relatives au maintien du régime indemnitaire en cas d'absence des agents publics, présentée par la commune de Staffelfelden.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable à la demande concernant la modification des dispositions relatives au maintien du régime indemnitaire en cas d'absence des agents publics, présentée par la commune de Staffelfelden, sous réserve de supprimer la mention « grève » et de tenir compte de l'impact de la journée de carence.

Conformément à l'article 38 du règlement intérieur du Comité Social Territorial (article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021) :

« Lorsqu'une question, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un vote unanime défavorable du CST – CDG 68, cette question fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours. La nouvelle convocation est adressée dans un délai de 8 jours au moins aux membres du CST – CDG 68.

Le CST – CDG 68 siège alors valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure.

Résultats de la consultation par voie électronique du 10 au 17 octobre 2023 :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la demande concernant la modification des dispositions relatives au maintien du régime indemnitaire en cas d'absence des agents publics, présentée par la commune de Staffelfelden.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable à la demande concernant la modification des dispositions relatives au maintien du régime indemnitaire en cas d'absence des agents publics, présentée par la commune de Staffelfelden, sous réserve de supprimer la mention « grève » et de tenir compte de l'impact de la journée de carence.

Colmar, le 06 novembre 2023

Le Président
du Comité Social Territorial,

SIGNÉ

Lucien MULLER
Président du CDG 68

La secrétaire,

SIGNÉ

Annick BRAESCH
Directrice adjointe du CDG 68

Le secrétaire adjoint,

SIGNÉ

Romuald WESSANG
Attaché à la Commune de Pfaffenheim